



MODE OPERATOIRE

Challenge « Bougez-vous ! »

1. Principe du Challenge

Fort de son engagement au quotidien pour une mobilité durable, La Banque Postale se mobilise pendant la Course Croisière EDHEC.

Lors de ce temps fort annuel qui rassemble des milliers d'étudiants de tous horizons, La Banque Postale souhaite mettre en place une opération qui soit :

- accessible à tous
- simple à mettre en œuvre localement
- mobilisatrice et ludique, via un challenge
- conviviale.

Ainsi, l'idée est de mettre en place un Challenge « Bougez-vous ! », proposé à l'ensemble des étudiants présents à la CCE qui souhaitent y participer, dans la limite de 50 étudiants par jour.

Chaque jour, les étudiants seront invités à s'inscrire au Challenge pour tenter de réaliser le plus grand nombre de pas entre 9h et 18h.

Le concours sera ouvert du lundi 3 avril au mercredi 5 avril.

Chaque jour les étudiants pourront tenter de battre le record du nombre de pas réalisé en une journée. Si un participant participe plusieurs jours au Challenge, c'est le score à la journée le plus élevé qu'il sera parvenu à atteindre qui sera retenu.

A la fin du Challenge le mercredi 5 avril, un classement de l'ensemble des participants est établi. Le vainqueur du Challenge remportera une Go Pro. Les participants classés du 2^{ème} au 10^{ème} recevront une Smartbox, et ceux classés du 11^{ème} au 25^{ème} un DVD du film Demain.

2. Mode opératoire

Le Challenge aura lieu à l'occasion de la Course Croisière EDHEC, qui se tient 3 au 5 avril 2017.

La communication relative à la mise en place du challenge devra avoir lieu au plus tard le 31 mars sur les réseaux sociaux. Sur le stand seront disposées affiches et flyers à distribuer aux participants.

La Banque Postale recommande de recourir à l'application gratuite *Pacer*, proposant une fonction podomètre, disponible sur IOS et ANDROID. Pour protéger le smartphone et optimiser la prise en compte des pas, une pochette brassard sera offerte à chaque participant, sous réserve d'un stock suffisant.

Le responsable de Challenge sera chargé de :

- informer et mobiliser les étudiants présents à la CCE ;
- les sensibiliser à la promotion de la mobilité durable et aux enjeux RSE promus par La Banque ;
- procéder aux inscriptions des étudiants chaque jour du Challenge, s'assurer que les nombres de pas inscrits sur les smartphones des participants sont bien réinitialisés chaque jour au lancement du challenge ;
- expliquer les règles du Challenge aux participants, et s'assurer du respect de ces dernières et du bon déroulement du challenge ;
- consigner à la fin de chaque journée les résultats de l'ensemble des participants dans un tableur Excel ;
- être garant de l'exactitude des résultats consignés ;
- établir le classement du Challenge selon la règle du nombre de pas le plus élevé réalisé sur une journée ;
- procéder à la remise des lots au vainqueur et aux participants.

La réinitialisation des applications se déroule au stand La Banque Postale tous les jours à partir de 9h. Elle peut avoir lieu tout au long de la journée.

Les participants devront revenir sur le stand de La Banque Postale pour communiquer leur résultat au Responsable du Challenge au plus tard à 18h.

Le Challenge fait l'objet du règlement intérieur ci-joint qui apporte des précisions supplémentaires à prendre en compte avant inscription d'un établissement.

**ANIMATION LBP COURSE CROISIERE EDHEC :
CHALLENGE « BOUGEZ-VOUS ! »**

Du 3 au 5 avril 2017

L'objectif est de générer des changements de comportement afin de favoriser les modes de transports doux et ainsi de réduire les émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques, tout en encourageant la marche à pied, l'exercice physique quotidien participant au bien-être et à la bonne santé.

Forte de son engagement pour une mobilité durable, La Banque Postale organise une animation pendant la Course Croisière EDHEC afin de mobiliser les étudiants volontaires en leur proposant de participer à un Challenge, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

REGLEMENT

Article 1 – Organisation

La Banque Postale, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 046 407 595 euros, dont le siège social est situé au 115 rue de Sèvres - 75275 Paris cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 421 100 645 (ci-après « la Société Organisatrice ») organise dans le cadre de la Course Croisière EDHEC du lundi 3 avril 2017 au mercredi 5 avril 2017, un challenge externe, intitulé « Challenge BOUGEZ-VOUS ! » (ci-après, le « Challenge »).

Les dates et heures seront celles de Paris, France. Le « Challenge » et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

Article 2 – Modalités de participation

Ce « Challenge » est ouvert à l'ensemble des étudiants participants à la Course Croisière EDHEC. Il récompensera les étudiants qui auront réalisé le plus grand nombre de pas en une journée du lundi 3 avril au mercredi 5 avril pendant la Course Croisière EDHEC.

Les inscriptions auront lieu sur le stand de La Banque Postale qui sera installé sur le site de la Course Croisière EDHEC dès le lundi 3 avril.

Chaque jour, les étudiants seront invités à s'inscrire au Challenge pour tenter de réaliser le plus grand nombre de pas entre 9h et 18h. Le concours sera ouvert du lundi 3 avril au mercredi 5 avril. Chaque jour, les étudiants pourront tenter de battre le record du nombre de pas réalisé en une journée. Si un participant participe plusieurs jours au Challenge, l'organisation retiendra le score le plus élevé que le participant sera parvenu à atteindre en une journée.



La Banque Postale recommande de recourir à l'application gratuite *Pacer*, proposant une fonction podomètre, disponible sur iOS et ANDROID. Pour protéger le smartphone et optimiser la prise en compte des pas, une pochette brassard sera offerte à chaque participant (dans la limite du nombre de brassards disponibles.)

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement ou la mise en lumière par l'organisation de toute tentative de fraude entraînera la nullité de la participation de l'étudiant.

Sera désigné comme « le Responsable de Challenge » le ou la collaboratrice de La Banque postale présent(e) sur le stand La Banque Postale lors de la Course Croisière EDHEC.

Le responsable du Challenge sera chargé de :

- informer et mobiliser les étudiants présents à la Course Croisière EDHEC ;
- les sensibiliser à la promotion de la mobilité durable et aux enjeux RSE promus par La Banque Postale ;
- procéder aux inscriptions des étudiants chaque jour du Challenge, et s'assurer que les nombres de pas des participants sont bien réinitialisés au lancement du challenge ;
- expliquer les règles du Challenge aux participants, et s'assurer du respect de ces dernières et du bon déroulement du challenge ;
- consigner à la fin de chaque journée les résultats de l'ensemble des participants dans un tableur Excel suite à présentation des résultats obtenus sur l'application ;
- être garant de l'exactitude des résultats consignés ;
- établir le classement du Challenge selon la règle du nombre de pas le plus élevé réalisé sur une journée ;
- procéder à la remise des lots au vainqueur et aux participants.

La réinitialisation du nombre de pas des participants se déroule au stand de La Banque Postale tous les jours à partir de 9h. Elle peut avoir lieu tout au long de la journée.

Les participants devront revenir sur le stand de La Banque Postale pour communiquer leurs résultats au Responsable du Challenge au plus tard à 18h.

L'annonce des résultats et la remise des prix auront lieu mercredi 5 avril 2017 en fin de journée.

Article 3 – Les participants

Le Challenge est ouvert à l'ensemble des étudiants participants à la Course Croisière EDHEC désirant participer à cette opération et étant présents à la Course Croisière EDHEC pendant au moins une journée. Le nombre de participants au Challenge est limité à 50 participants par jour selon la règle du premier inscrit, premier servi.

Article 4 – Objet du Challenge et désignation des gagnants

Le Challenge « *BOUGEZ-VOUS !* » est une des animations proposées par La Banque Postale à l'occasion de l'événement Course Croisière EDHEC.

Les objectifs de ce Challenge sont de promouvoir les enjeux portés par le pôle RSE de La Banque Postale, notamment en matière de mobilité :

- faire la promotion de la marche à pied au quotidien ;
- échanger avec les participants sur les manières de bouger autrement ;
- assurer une visibilité importante à La Banque pendant toute la durée de l'événement.

Ainsi, à l'issue du Challenge, le participant qui aura obtenu le plus grand nombre de pas sera le gagnant du « Challenge ». Les participants classés jusqu'au 25^{ème} recevront un lot.

Article 5 – Dotations

Le « Challenge » est composé des dotations suivantes :

- 1^{er} lot : une *Go Pro* d'une valeur estimée à 329,99 euros TTC ;
- du 2^{ème} au 10^{ème} : 1 *Smartbox*, pour une valeur unitaire estimée à 29,90 euros TTC, soit 9 *Smartbox* x 29,90 euros = 269,10 euros TTC ;
- du 11^{ème} au 25^{ème} : 1 DVD du film *Demain*, pour une valeur unitaire estimée à 9,46 euros TTC, soit 9,46 x 15 = 142 euros TTC ;

La valeur totale des lots est donc estimée à 741,09 euros TTC.

Article 6 – Attribution des lots

L'étudiant arrivé premier du classement recevra le 1^{er} lot, soit une *Go Pro*.

Les étudiants arrivés entre 2^{ème} et 10^{ème} au classement recevront le 2^{ème} lot, soit une *Smartbox* chacun.

Les étudiants arrivés entre 11^{ème} et 25^{ème} au classement recevront le 3^{ème} lot, soit un DVD du film *Demain*.

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer tout ou partie du lot par un autre lot d'une valeur équivalente sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

La liste des participants gagnants du « Challenge » sera communiquée le mercredi 5 avril 2017 lors de la Course Croisière EDHEC.

Les participants gagnants pourront recevoir leur lot lors de la remise des prix le 5 avril. En cas d'absence des étudiants pour la remise des prix, ces derniers seront contactés par e-mail par l'organisation afin de prévoir une remise des prix alternative par voie postale.

Article 7 – Règlement

La participation à ce « Challenge » implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve, en outre, le droit d'annuler, de modifier, écourter ou proroger la présente opération si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y

contraignaient et ne saurait encourir aucune responsabilité de ce fait.

Un exemplaire papier du règlement sera adressé à toute personne qui en fera la demande écrite par courriel, avant le 31 mars 2017.

Article 8 – Litiges et Responsabilités

La Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger, de reporter, de modifier, d'écourter ou d'annuler le présent règlement ou le présent Challenge notamment si les circonstances l'exigent, sans être tenue de se justifier. De ce fait, sa responsabilité ne saurait être engagée.

La responsabilité de la Société Organisatrice pourra modifier ou annuler tout ou partie du Challenge s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Challenge. La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure définitivement du Challenge toute personne ou toute équipe qui, par son comportement frauduleux, nuit à son bon déroulement.

La participation au Challenge implique l'acceptation sans réserve ni restriction du présent règlement dans son intégralité, ainsi que le respect de l'ensemble des modalités de participation au challenge communiqué par la Société Organisatrice, et la renonciation à tout recours.

Article 9 – Cession des droits à l'image

Les noms, prénoms, photographies, vidéos et films des gagnants et/ou des participants, notamment lors de la remise des récompenses, pourront être utilisés par la Société Organisatrice et/ou ses filiales sur tout support, pour toute opération de communication interne et externe, avec ou sans achat d'espace, réalisée à des fins non commerciales.

Les participants autorisent cette utilisation par la Société Organisatrice à toutes fins de communication liées au présent Challenge.

L'utilisation des données nominatives et notamment les noms et prénoms des gagnants et/ou des participants ne donnera droit à aucun dédommagement ou aucune rémunération de quelque nature que ce soit, autre que le bénéfice des dotations gagnées.